



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 17 décembre 2015

Conseillers communautaires en exercice : 112

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'amphithéâtre Régnier de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 7.8, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 3.14, 4.1, 4.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.2.1, 1.2.3, 1.2.4, 1.2.5, 1.2.6, 1.2.7, 1.2.8, 1.2.9, 6.1, 6.2, 2.1, 2.2, 2.3, 8.1 et 8.2

La séance est ouverte à 18h20 et levée à 20h35.

Etaient présents : **Amagney** : M. Thomas JAVAUX **Arguel** : M. André AVIS **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney** : M. Alain PARIS **Besançon** : M. Eric ALAUZET, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE (jusqu'au 3.11), M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 3.6), M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, Mme Pauline JEANNIN, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au 2.2), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (jusqu'au 1.1.3), M. Thierry MORTON (à partir du 3.6), M. Philippe MOUGIN, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à partir du 7.5), M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF **Brillans** : M. Alain BLESSEMALLE **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Chalèze** : M. Gilbert PACAUD **Champagney** : M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Chaucenne** : M. Bernard VOUGNON **Chaufontaine** : M. Jacky LOUISSON **Chemaudin** : M. Gilbert GAVIGNET **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON **Dannemarie-sur-Crête** : M. Gérard GALLIOT **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN **Fontain** : Mme Martine DONEY **Gennes** : Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine** : M. François LOPEZ **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **La Vèze** : Mme Catherine CUINET **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Les Auxons** : M. Serge RUTKOWSKI **Mamirolle** : M. Daniel HUOT (à partir du 4.2) **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ (jusqu'au 7.1) **Montferrand-le-Château** : M. Pascal DUCHEZEAU **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Noironte** : M. Bernard MADOUX **Osselle** : Mme Sylvie THIVET **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Pirey** : M. Robert STEPOURJINE **Pugey** : M. Frank LAIDIE (à partir du 7.1) **Rancenay** : M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Routelle** : M. Daniel CUCHE **Saône** : M. Yoran DELARUE (représenté par Mme Sylvie GAUTHEROT) **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Tallenay** : M. Jean-Yves PRALON **Thise** : M. Alain LORIGUET **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD **Vaire-Arcier** : M. Charles PERROT **Vaire-le-Petit** : M. Jean-Noël BESANCON **Vaux-les-Prés** : M. Bernard GAVIGNET **Vorges-les-Pins** : Mme Julie BAVEREL

Etaient absents : **Besançon** : M. Julien ACARD, M. Frédéric ALLEMANN, M. Patrick BONTEMPS, M. Gueric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Myriam EL YASSA, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Sylvie WANLIN **Beure** : M. Philippe CHANEY **Boussières** : M. Bertrand ASTRIC **Busy** : M. Alain FELICE **Champoux** : M. Philippe COURTOT **François** : M. Claude PREIONI **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Marchaux** : M. Patrick CORNE **Novillars** : M. Philippe BELUCHE **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Torpes** : M. Denis JACQUIN

Secrétaire de séance : Mme Catherine BARTHELET

Procurations de vote :

Mandants : J. ACARD, T. BIZE (à partir du 3.12), P. BONTEMPS, YM. DAHOUI, J. GROSPERRIN, JS. LEUBA (à partir du 2.3), C. MICHEL (à partir du 1.1.4), T. MORTON (jusqu'au 3.5), M. OMOURI, S. PESEUX, D. SCHAUSS (jusqu'au 7.4), M. SEBBAH, S. WANLIN, P. CHANEY, C. PREIONI, D. HUOT (jusqu'au 7.1), P. CONTOZ (à partir du 4.2), P. BELUCHE, JM. BOUSSET, D. JACQUIN (à partir du 3.6).

Mandataires : P. MOUGIN, E. MAILLOT (à partir du 3.12), R. REBRAB, D. POISSENOT, P. BONNET, M. LOYAT (à partir du 2.3), D. DARD (à partir du 1.1.4), N. BODIN (jusqu'au 3.5), C. WERTHE, L. FAGAUT, K. ROCHDI (jusqu'au 7.4), ML. DALPHIN, B. FALCINELLA, J. BAVEREL, B. GAVIGNET, P. CONTOZ (jusqu'au 7.1), D. HUOT (à partir du 4.2), J. KRIEGER, T. JAVAUX, JL. FOUSSERET (à partir du 3.6).

Délibération n°2015/003053

Rapport n°1.1.4 - Budget annexe Déchets 2016

Budget annexe Déchets 2016

Rapporteurs : MM. Gabriel BAULIEU & François LOPEZ, Vice-Présidents

Commission : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Résumé :

Le nouveau projet de mandat de la Direction Gestion des Déchets peut se décliner en quatre projets majeurs :

- 1/ amélioration du mode de gestion des déchets en habitat collectif,
- 2/ traitement des points accidentogènes,
- 3/ programme de renouvellement de bennes et migration vers une nouvelle technologie d'identification et de pesée des bacs,
- 4/ poursuite de la perception des matières recyclables et mise en place de l'extension du geste de tri courant 2016.

Le montant moyen de Redevance à percevoir sur les ménages s'établira à 72,0 € HT par habitant, soit un montant identique à celui de 2015.

Pour mémoire le budget annexe Déchets étant assujéti à la TVA, l'ensemble des chiffres figurant dans ce rapport sont présentés en euros hors taxe.

I. Le projet de mandat communautaire

Dans le cadre du présent mandat, il est proposé 4 projets majeurs.

A/ 1^{er} projet : amélioration du mode de gestion des déchets en habitat collectif

Ce premier projet est né du constat d'une appropriation moindre de la redevance incitative en habitat collectif.

De 2012 à 2015, une équipe composée de 4 agents cofinancés dans le cadre du programme LIFE+ a suivi plus de 200 sites d'habitat collectif en lien avec les bailleurs sociaux : sensibilisation des habitants, dotation de bacs. Pour une majorité de sites suivis, il a été constaté une baisse des déchets résiduels de 5 à 10 %, une hausse du tri de 5 à 10 % et une facture maîtrisée.

Durant l'année 2015, le dispositif d'accompagnement en habitat collectif a été poursuivi, mais une réflexion a été lancée sur le devenir du dispositif en lien avec les bailleurs sociaux et les élus communautaires en charge de la politique de la Ville et de l'habitat collectif.

De cette réflexion, deux orientations majeures se sont dégagées :

- maintien de l'objectif de diminution des déchets résiduels et hausse des déchets recyclables avec maîtrise de la facture. L'efficacité des actions de sensibilisation auprès des habitants sera recherchée dès les projets d'aménagement ou de réhabilitation en veillant à la prise en compte des conditions de stockage et de collecte des déchets permettant d'atteindre cet objectif. Ainsi, au-delà des actions de sensibilisation, une relation étroite sera établie avec les bailleurs sociaux et les acteurs publics du Logement.
- le cadre de vie et la sécurité comme nouveaux objectifs de la gestion des déchets en habitat collectif : diminution du temps d'occupation des bacs sur le domaine public (service complémentaire proposé aux bailleurs sociaux avec seulement la sortie de bac, travail de coordination sur les horaires de passage de la benne, expérimentation de nouveaux outils de collecte tels que les points d'apport volontaire).

B/ 2^{ème} projet : traitement des points accidentogènes

Avant 2011, un travail avait été engagé auprès des communes pour résorber les points accidentogènes (il s'agit notamment des marches arrière des bennes pour permettre la collecte en porte à porte). Ce travail de résorption des points accidentogènes a été suspendu dans le cadre de la mise en place de la redevance incitative.

La sécurité des agents de collecte et les conditions de réalisation de leur mission sont une priorité du mandat. Ainsi, durant l'année 2015, tous les points accidentogènes sur le territoire du Grand Besançon ont été répertoriés.

En 2016, en concertation avec les maires, il s'agira de définir la méthode et le planning de résorption des points accidentogènes et en amont de sensibiliser à ce sujet afin que toutes les opérations nouvelles d'aménagement prennent en compte la collecte des déchets.

C/ 3^{ème} projet : programme de renouvellement de bennes et migration vers une nouvelle technologie d'identification et de pesée des bacs

Dans le cadre de la mise en place de la redevance incitative, 10 bennes ont été renouvelées en 2010/2011 et l'ensemble du parc est équipé pour permettre la pesée.

Il est constaté une hausse des coûts de maintenance liée à la fragilité de certains composants permettant l'identification des bacs.

Durant le mandat, l'objectif est d'étaler les investissements à réaliser pour renouveler le parc de bennes, mais également à cette occasion de mettre en œuvre une nouvelle technologie d'identification et pesée pour maîtriser l'évolution des coûts de maintenance et disposer d'une autonomie interne sur la technologie et la gestion des données.

La création d'un espace identifié pour l'entretien des bennes s'inscrit dans cette perspective.

D/ 4^{ème} projet : poursuivre la perception des matières recyclables

Un des enjeux est de poursuivre la hausse de la récupération des matières recyclables.

Cet objectif nécessite de s'attacher à plusieurs axes :

- l'évolution et l'optimisation de l'organisation de la précollecte (outils et conditions de collecte des matières : centre-ville, habitat collectif),
- les actions de sensibilisation et d'accompagnement des habitants,
- la recherche d'harmonisation,
- la mise en place de l'extension du geste de tri courant 2016.

Enfin, l'évolution des territoires dans le cadre du projet de loi NOTRe ouvrira de nouveaux champs d'étude du fait de la modification du périmètre de compétence.

Ce projet de budget 2016 prend en considération les hypothèses d'évolution les plus probables en matière de production de déchets. Elles font l'objet d'une présentation détaillée à la rubrique traitement des déchets en section de fonctionnement.

Il est à noter que les données financières sont établies sur la base d'un périmètre géographique du Grand Besançon inchangé ainsi que sur l'hypothèse d'un maintien en activité du four 3.

II. Budget annexe Déchets 2016

A/ Section d'investissement

I. Les dépenses (1 603 K€ en 2016 contre 1 002 K€ en 2015)

a/ Les acquisitions de bacs roulants : (250 K€ contre 280 K€ en 2015)

L'enveloppe nécessaire à l'acquisition de conteneurs est prévue à hauteur de 250 K€ pour 2016. Ces crédits permettront :

- le renouvellement normal du parc sur l'ensemble du Grand Besançon,
- la fourniture de pièces détachées,
- les demandes d'ajustement de volume des bacs par les usagers.

b/ Les acquisitions de Points d'Apport Volontaire : (200 K€ pour 2016 : montant identique à 2015)

Cette dotation va permettre de financer :

- le renouvellement ordinaire du parc de PAV,
- la tranche annuelle relative au programme d'amélioration des modes de pré-collecte en zone d'habitat dense par l'implantation de PAV enterrés et semi-enterrés.

c/ L'acquisition de matériel roulant : (600 K€ pour 2016 contre 350 K€ en 2015)

La rubrique véhicules est prévue à hauteur de 600 K€ pour 2016. Cette enveloppe va permettre :

- de lancer la procédure d'acquisition de 3 bennes à ordures ménagères dotées de leur système complet de pesée dans le cadre du programme d'investissement et de renouvellement,
- le cas échéant, le renouvellement des véhicules légers et des petits utilitaires ainsi que les éventuelles grosses réparations.

d/ L'acquisition de matériel informatique : (220 K€ contre 15 K€ en 2015)

Cette enveloppe intègre notamment pour 2016 :

- le programme d'acquisition et d'installation de 5 équipements informatiques embarqués sur les BOM, nécessaires notamment à la récupération des informations de pesées en vue de leur facturation (110 K€). Pour information, ce programme d'acquisition et d'installation se poursuivra jusqu'en 2018 et portera à terme sur 24 BOM,
- l'acquisition de puces électroniques UHF : 90 K€,
- le renouvellement ordinaire du matériel informatique de la direction (10 K€).

e/ Constructions : (200 K€ en 2016)

Il s'agit des crédits nécessaires à la construction d'une structure intégrée à l'aire de lavage située au centre technique municipal qui abritera le projet de future cellule BOM ainsi que l'atelier dédié à l'entretien du parc de conteneurs.

f/ Le remboursement de la dette en capital : (15 K€ en 2016 : montant identique à 2015)

Pour mémoire, la dette actuelle du budget annexe Déchets est constituée d'un emprunt qui arrivera à échéance fin 2017.

L'encours global au 31 décembre 2016 s'élèvera à 15 K€, soit 0,08 € par habitant.

2. Les recettes (1 603 K€ en 2016 contre 1 002 K€ en 2015)

a/ Les amortissements : (888 K€ pour 2016 contre 1 000 K€ en 2015)

Ce poste est en baisse de 112 K€ par rapport à 2015. Toutefois les investissements à réaliser dans le cadre du programme d'investissement et de renouvellement du matériel impacteront cette dotation à partir de 2017 (910 K€) et devraient se stabiliser à environ 1 160 K€ sur la période 2018-2020.

b/ Le recours à l'emprunt : (713 K€ pour 2016)

Ce projet de budget 2016 fait apparaître un recours à l'emprunt d'un montant de 713 K€. Cette enveloppe permet en théorie le financement du programme d'investissement 2016 d'acquisition de BOM ainsi que de la construction d'une structure abritant la future cellule BOM. Il est à noter toutefois que ces crédits ne seront mobilisés qu'en cas de besoin effectif. En effet, à l'examen de la situation financière et de l'affectation des excédents cumulés de 2015 lors du vote du compte administratif 2015, tout ou partie de ces crédits pourront être annulés.

B/ Section de fonctionnement

I. Les dépenses (19 301 K€ contre 18 801 K€ en 2015, soit en hausse de 2,7 %)

a/ Les dépenses liées aux prestations de traitement des déchets facturées par le SYBERT

Sur la base des éléments présentés en introduction, les prévisions relatives à cette rubrique ont été basées sur les hypothèses d'évolution les plus probables à ce jour.

Ainsi, le montant du poste traitement des déchets pourrait s'établir à 10 353 K€ pour 2016 soit en hausse de 5 % en comparaison de 2015 (9 858 K€).

Prestations de tri des déchets recyclables et prestations annexes
(1 965 K€ pour 2016 contre 1 758 K€ en 2015, soit +11,8 %)

Le SYBERT a mis en service son centre de tri depuis le second semestre 2012 et son centre de tri massification depuis le second trimestre 2015.

Il est rappelé que le tarif à la tonne triée appelé par le SYBERT prend en compte l'ensemble des coûts d'exploitation, déduction faite des recettes relatives à la reprise de certains papiers, journaux et magazines.

Les crédits prévus en 2016 pour ces prestations sont basés sur la progression du tonnage de déchets recyclables la plus probable à ce jour compte tenu de l'évolution de la consigne de tri des plastiques.

Ce poste intègre également les prestations annexes suivantes :

- le transport des refus de tri à l'UIOM : 16 K€,
- la prestation de reprise du verre au centre de massification : 30 K€,
- la mise en balles des cartons : 10 K€.

Les hypothèses d'évolution de la prestation de tri pour la période 2016-2020 sont reprises dans le tableau suivant :

Année	Tonnage prévu	PU	Prévision budgétaire
Estimation pour 2015	11600	146,45 €/t	1 700 K€
2016	12400	154,0 €/t	1 910 K€

Valorisation des OM résiduelles

(3 157 K€ pour 2016 contre 3 080 K€ en 2015, soit + 2,5 %)

Les prévisions 2016 sont établies sur l'hypothèse d'un maintien des fours dans la configuration actuelle et ne prennent donc pas en compte un éventuel arrêt prématuré du four 3, ni le détournement de déchets vers d'autres sites de traitement.

Evolution estimée 2016

Année	Tonnage prévu	PU (1)	Prévision budgétaire
estimation pour 2015	30300	102,61 €/t	3 109 K€
2016	29600	106,67 €/t	3 157 K€

(1) Dont TGAP à 4,11 € par tonne

Déchetteries, frais de fonctionnement SYBERT, prévention, valorisation organique et contribution pour travaux éventuels sur l'UIOM
(5 230 K€ pour 2016 contre 5020 K€ en 2015, soit + 4,2 %)

Année	Déchetteries (€/hab.)	Prévention (€/hab.)	Administration (€/hab.) dont communication	Valorisation organique (€/hab.)	Contribution travaux UIOM (*)	Total (€/hab.)	Prévision budgétaire
Rappel tarifs réels 2015	22,51	0,73	2,45	1,50	1,0	28,19	4 971 K€
2016	22,51	1,09	2,74	1,50	1,65	29,48	5 230 K€

Population prise en compte pour 2015 : 176 339 habitants

Population prise en compte pour 2016 : 177 354 habitants

(*) Débat en cours sur le devenir de l'incinération

b/ Les prestations de collecte des déchets

Collecte des déchets résiduels et recyclables
(1 490 K€ en 2016 contre 1 462 K€ en 2015, soit + 1,9 %)

Le marché de collecte actuel, confié à la société VEOLIA, est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2012. Conformément au CCTP, il a fait l'objet en août 2015 d'un avenant (pour un montant annuel de 70 K€) visant à prendre en compte l'évolution de la population et le nombre de points de collecte sur le secteur concerné.

Collecte du carton
(90 K€ en 2016 : montant identique à 2015)

Le nouveau marché avec la société SITA est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2014. Il s'établit en 2015 sur la base d'un prix de 204,39 € par tonne de carton collectée, soit un tarif actualisé très légèrement en baisse par rapport à l'an passé (204,95 € par tonne). Le tonnage annuel est estimé à moins de 400 tonnes.

c/ Les dépenses de personnel

Globalement, le poste charges de personnel est estimé à 4 880 K€ en 2016, soit un montant identique à 2015.

Les crédits prévus pour 2016 tiennent compte des conséquences liées à l'ensemble des mouvements de personnel (retraite, embauches, mutations...) intervenus et à intervenir d'ici à la fin de l'année 2016, les mesures catégorielles ainsi que le Glissement Vieillesse Technicité.

Cette dotation intègre notamment :

- l'augmentation attendue des charges patronales de retraite : + 40 K€,
- le GVT : 20 K€,
- la prorogation de la mission d'accompagnement à la mise en place de la RI en habitat collectif au-delà du 31 décembre 2015 à hauteur de 3 agents. Ces agents seront recrutés en CDD d'une durée d'un an renouvelable 3 fois. Il est à noter que cette mission est soutenue par l'ADEME à hauteur d'environ 75 % du coût de ces postes : - 25 K€,
- la prorogation du poste en contrat d'avenir d'un ambassadeur de tri en habitat social financé intégralement par les participations des bailleurs sociaux et par l'Etat : 0 K€,
- l'impact sur une année pleine (6 mois en 2015) de l'embauche depuis le 1^{er} juillet 2015 d'un conducteur dans le cadre de la reprise en régie de la collecte du verre : + 20 K€,
- l'incidence budgétaire liée à la fin du CET de l'ancien directeur à l'occasion de son départ en retraite effectif : - 60 K€,
- l'impact du non remplacement d'un poste de technicien à la suite de son départ en retraite courant d'année 2015 : - 25 K€,
- la mise en place d'un central téléphonique commun SYBERT / DGD : 25 K€.

d/ Les fournitures de régie (488 K€ en 2016 contre 480 K€ en 2015, soit + 1,6 %)

Il s'agit de la fourniture de carburant, de pièces mécaniques et de magasin nécessaires au fonctionnement de la régie. La baisse du prix des carburants ne permet pas de compenser l'évolution attendue du poste pièces mécaniques en raison, de la hausse sensible des coûts de maintenance liée à la fragilité de certains composants permettant l'identification des bacs, ainsi que de la fin de la période de garantie de 2 véhicules poids lourds dédiés à la collecte du verre.

Les crédits de ce poste devraient sensiblement diminuer à compter de 2018 après le déploiement du dispositif visant à acquérir de l'autonomie au sein de la direction sur la technologie et la gestion des données.

e/ Les autres prestations (103 K€ en 2016 contre 140 K€ en 2015, soit - 26 %)

Il s'agit notamment des prestations de nettoyage des PAV et du recours à du personnel de collecte intérimaire. En raison de l'entrée en service en juillet 2015 du centre de massification du SYBERT, la prestation de chargement du verre sur le site de l'usine d'incinération ne figure plus à ce poste (voir partie charges de traitement ci-dessus).

2. Les recettes (19 301 K€ contre 18 801 K€ en 2015, soit en hausse de 2,7 %)

a/ Subventions (2 910 K€ en 2016 contre 2 460 K€ en 2015)

La principale recette correspond à l'aide à la valorisation des déchets recyclables émanant d'Eco-Emballages. Il est rappelé qu'à compter de l'année 2016, il appartiendra au SYBERT, dans le cadre du contrat unique regroupant ses adhérents, d'encaisser cette subvention auprès d'Eco-Emballages et de la reverser à ses adhérents. Le montant globalement attendu au titre de l'exercice budgétaire 2016 est évalué à 2 595 K€. Ce montant prend en compte le tonnage estimé de déchets qui sera recyclé en 2015, le nouveau soutien lié à l'extension du tri des nouvelles résines plastiques mais aussi le nouveau rythme de versement des acomptes trimestriels par le SYBERT.

Un autre éco organisme, Eco Folio, soutient la valorisation matière des imprimés non sollicités (publicités). L'aide attendue pour 2016 s'élève à 195 K€.

A ce poste figure également à compter de 2016 et jusqu'en 2018, le soutien versé par l'ADEME (21 K€ en 2016) dans le cadre de l'opération « changement de comportement » en direction de l'habitat collectif.

b/ Ventes matières (660 K€ en 2016 contre 658 K€ en 2015, soit + 0,3 %)

En dépit d'une hausse sensible du tonnage de déchets recyclables en raison principalement de l'extension de la consigne de tri des plastiques, cette recette ne variera que très peu compte tenu des cours de reprise des matières en baisse globalement en comparaison de l'an passé. Il est à noter que l'intégralité de cette recette viendra en déduction du prix à la tonne de déchets recyclables triés à compter de 2017.

c/ La REOM

La Redevance Incitative est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2012. Pour mémoire, cette RI est composée de 2 parties :

- une part fixe ou abonnement dont l'assiette est composée du nombre par volume des bacs pour déchets résiduels en place chez les usagers,
- une part variable, elle même composée :
 - o d'une partie levée dont l'assiette correspond au nombre de présentation à la collecte des bacs pour déchets résiduels,
 - o d'une partie pesée dont l'assiette est constituée des poids de déchets résiduels présentés à la collecte.

Il est rappelé que ces assiettes ne varient pas directement en fonction d'éléments démographiques à caractère dynamique, mais en fonction du comportement attendu des usagers quant à leur gestion des déchets.

Conformément aux objectifs et aux prévisions, ces assiettes ont diminué de façon significative depuis la mise en place de la RI. Cette érosion des bases en atténuation depuis peu pourrait retrouver dès 2016 une certaine vigueur en raison de l'extension de la consigne de tri des plastiques. Il en sera ainsi jusqu'à l'atteinte d'une certaine stabilisation après appropriation des mécanismes de la RI par tous les usagers.

C'est pourquoi il convient d'anticiper au mieux ce comportement attendu de la part des usagers afin de garantir l'équilibre des budgets futurs.

Cette anticipation signifie qu'un besoin identique de recette de redevance à encaisser entre deux exercices budgétaires (coût à l'habitant identique) se traduira nécessairement, en raison de la diminution programmée et même souhaitée des assiettes de facturation, par l'augmentation des différents tarifs unitaires composant la RI.

Pour 2016, au vu des éléments connus à ce jour, la prévision de la recette globale en masse de la RI (ménages et non ménages) devrait se stabiliser au niveau de l'an passé.

Ainsi, sur la base de la dernière population INSEE connue (177 354 habitants), le montant moyen de RI à percevoir sur les ménages s'établirait à **72 € HT par habitant en 2016** pour un montant global de recette identique à 2015.

Les recettes prévisionnelles d'encaissement de la redevance pour 2015 s'élèvent ainsi à :

- 12 770 K€ pour la redevance des ménages,
- 2 787 K€ pour la redevance des non-ménages (professionnels, administrations...).

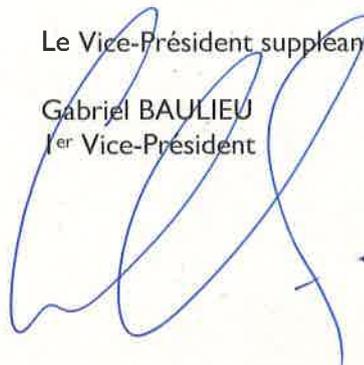
PROJET DE BUDGET ANNEXE DECHETS 2016 HT - PAR CHAPITRE						
BUDGET ANNEXE DECHETS						
Fonctionnement			Investissement			
	Chapitre	BP 2016		Chapitre	BP 2016	
Dépenses	opérations réelles	011 Charges générales	13 405 247,00	opérations réelles	16 Remboursement de capital	14 900,00
		012 Charges de personnel	4 880 000,00		20 Immobilisations incorporelles	10 000,00
		65 Autres charges de gestion courante	77 500,00		21 Immobilisations corporelles	1 276 800,00
		66 Charges financières	2 100,00		23 Immobilisations en cours	200 000,00
		67 Charges exceptionnelles	41 500,00		020 Dépenses imprévues	5 000,00
		022 Dépenses imprévues	5 000,00			
		Total opérations réelles	18 411 347,00		Total opérations réelles	1 506 700,00
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	888 100,00	opérations d'ordre	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	96 400,00
		023 Virement à la section d'investissement	2 000,00			
		Total opérations d'ordre	890 100,00		Total opérations d'ordre	96 400,00
TOTAL		19 301 447,00	TOTAL		1 603 100,00	
Recettes	opérations réelles	70 Produits des services	16 218 547,00	opérations réelles	13 Subventions d'investissement reçues	0,00
		74 Dotations, subvention et participations	2 910 000,00		16 Recours à l'emprunt	713 000,00
		75 Produits de gestion courante	25 000,00			
		77 Produits exceptionnels	26 500,00			
		013 Atténuations de charges	25 000,00			
		Total opérations réelles	19 205 047,00		Total opérations réelles	713 000,00
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	96 400,00	opérations d'ordre	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	888 100,00
					021 Virement de la section de fonctionnement	2 000,00
		Total opérations d'ordre	96 400,00		Total opérations d'ordre	890 100,00
	TOTAL		19 301 447,00	TOTAL		1 603 100,00

A l'unanimité des suffrages exprimés, 18 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le budget 2016 de la Gestion des Déchets.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 85

Contre : 0

Abstentions : 18

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DRCT
Reçu le 22 DEC. 2015